

Image not found or type unknown



Ouverture d'un courrier "secret médical"

Par **almigama_old**, le **11/12/2007** à **12:25**

Bonjour,
Le président (non médecin) du conseil d'administration d'un institut du travail social peut-il ouvrir et prendre connaissance du contenu d'un courrier portant sur son enveloppe la mention de secret médical ?
Merci de votre réponse